

**PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU**  
**28 mars 2025**

Le Conseil Municipal de RUFFEY-SUR-SEILLE régulièrement convoqué, s'est réuni en mairie, au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de M. Emmanuel BILLET, maire. Monsieur Billy FAUTRELLE, est nommé secrétaire de séance.

**Etaient présents** : MM. Emmanuel BILLET, Catherine BERTIN, Christian BOISSON, Françoise BROCARD, Billy FAUTRELLE, Guy JEANDOT, Thierry JOUBERT, Jean-François MICHEL, Martine PRELY, Annie RENARD, Nicolas URBAIN.

**Excusés** : Véronique RAMEAUX donne pouvoir à Nicolas URBAIN, Michelle GENTIL donne pouvoir à Guy JEANDOT, Rachel ALBERTINI donne pouvoir à Françoise BROCARD, Arthur BRUSA.

Monsieur le Maire demande d'ajouter à l'ordre du jour la vente de la grume du hêtre remarquable.

Avant de passer à l'ordre du jour, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le procès-verbal de sa précédente séance du 14 février 2025.

*Objet de la délibération* : Vente de la grume du hêtre remarquable.

M. le Maire donne la parole à Christian BOISSON adjoint à la forêt qui indique que le hêtre remarquable a été abattu car il a été fragilisé par les aléas climatiques et de nombreuses branches cassées. La grume de 5,40 m<sup>3</sup> a été proposée à plusieurs scieries. La scierie S.V WOOD représentée par M. Sébastien VUITTON a fait une proposition à 367€.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :**

**Accepte** de vendre la grume du hêtre remarquable à la scierie S.V WOOD représenté par M. Sébastien VUITTON au prix de 367€.

**Autorise** Monsieur le Maire à signer tout document.

*Objet de la délibération* : Attribution du logement du presbytère suite au départ de Monsieur Mickaël DAUSSE.

Vu la délibération n°4 du 14 février 2025 acceptant la libération du logement par Monsieur Mickaël DAUSSE et de son état des lieux conforme,

Vu la demande de Madame CLEMENT Isabelle pour louer ce logement qui est vacant,

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :**

**Décide** de louer à Madame CLEMENT Isabelle ce logement à partir du 1<sup>er</sup> avril 2025,

**Fixe** la location mensuelle à 383.23 euros, révisable selon les modalités énoncées dans le bail,

**Autorise** Monsieur le Maire à signer le bail.

Objet de la délibération : Vote du compte administratif 2024.

Le Conseil prend connaissance du compte administratif présenté par Monsieur le Maire qui s'établit ainsi :

Section de Fonctionnement :

Dépenses : 298 663.18 €, Recettes : 487 863.10 €, (soit un excédent de 189 199.92 €)

Section d'Investissement :

Dépenses : 506 542.42 €, Recettes : 383 501.39 €, (soit un déficit de 123 041.03 €)

Report exercice 2024 : + 268 037.19€ (fonctionnement) et - 142 185.69 € (investissement)

Soit un Total cumulé de : + 457 237.11 € en section de fonctionnement et - 268 231.80 € en section d'investissement, soit un solde total 2024 s'établissant à + 189 005.31 €.

Considérant un reste à réaliser en dépense d'investissement de 38 500.00 € et en recette d'investissement de 164 889.00 € soit un solde de + 126 389.00 €.

Le résultat définitif s'établit à + 141 842.80 €

**Sous la présidence de M. Jean-François MICHEL, et après que Monsieur le Maire se soit retiré, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :**

**Approuve** le compte administratif 2024.

Objet de la délibération : vote du compte de gestion 2024.

Le compte de gestion dressé par Monsieur Renaud POUCHERET, Conseiller aux décideurs Locaux, est en tous points identiques au compte administratif.

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :**

**APPROUVE** le Compte de Gestion 2024.

Objet de la délibération : Affectation de résultat.

Le budget de la Commune a généré pour 2024 un excédent de fonctionnement de + 457 237.11 €, un déficit d'investissement de - 267 231.80 €, soit un résultat de clôture de + 189 005.31 €. Le reste à réaliser de + 126 389.00 € conduit au résultat définitif de + 141 842.80 €

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :**

**Décide** les affectations suivantes :

- excédent reporté au compte 002 en recettes de fonctionnement : 315 394.31 €,
- déficit au compte 001 en dépenses d'investissement : 268 231.80 €
- recettes d'investissement au compte 1068 : 141 842.80 €

Objet de la délibération : Vote des taux des taxes.

Monsieur le Maire indique que le niveau d'inflation actuel entraîne une hausse des bases de 1.74% par rapport aux bases de 2024.

## Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

**Décide** de ne pas modifier les taux communaux des taxes directes locales pour 2025 à savoir :

- taxe sur le foncier bâti : 41.82 %
- taxe sur le foncier non bâti : 25.78 %
- taxe d'habitation : 8.85 %

**Charge** Monsieur le Maire de transmettre l'état 1259 dument complété à la direction départementale des finances publiques, accompagné d'une copie de la présente décision.

*Objet de la délibération* : Vote du budget primitif 2025.

Le budget primitif 2025 est présenté par Monsieur le Maire et s'établit ainsi :

FONCTIONNEMENT					
Dépenses			Recettes		
011	Charges à caractère général	165 380	013	Remboursement salaires	600
012	Charges de personnel	136100	002	Solde Antérieur	315 394
65	Autres charges gestion cou	38 510	70	Produits des services (bois, cimetière, ...)	15 340
66	Charges financières	7 000	73	Impôts et taxes	10 000
67	Charges exceptionnelles	1 000	731	Fiscalité locale	290 000
			74	Dotation et participations	94900
014	Atténuation de produits	33800		Autres produits de gestion courante (locations, ..)	45 345
042	Amortissements	15 000	75		
023	Virement à section d'investi	374 941	76	Produits financiers	2
			77	Produits exceptionnels	150
<b>TOTAL</b>		<b>771 731</b>	<b>TOTAL</b>		<b>771 731</b>

Pour la section d'investissement, il a été décidé d'inscrire tous les projets en cours. Les projets principaux inscrits sont :

- la réfection du vieux pont auquel s'ajoute le retrait des deux câbles ENEDIS et Eclairage public) qui y sont accrochés. Cette suppression est rendue possible par le remplacement il y a quelques années du transformateur se situant au parking de la mairie. La suppression du premier câble est pris 100% en charge par ENEDIS, le second est à la charge de la commune mais néanmoins subventionné par le SIDEC et profite de l'ouverture de la tranchée réalisée par ENEDIS.
- l'aménagement de la place de retournement rue franche et la création de 6 places de parking. Des précisions dans les devis ont été effectuées à la demande de la commission voirie du 19 février dernier
- le monument en forme d'obélisque au cimetière se fend et l'eau s'infiltré et le fragilise. L'entreprise GUILLEMIN propose la pose de 4 cerclages en fer vieilli.
- il est décidé de laisser au budget les achats des maisons COLAS et OSIAS. Pour la maison COLAS un commerçant serait néanmoins acquéreur. Concernant la maison OSIAS, le projet d'une maison des aînés est encore à l'étude.
- les dépenses de la chaufferie seront soldées cette année.
- il est envisagé de remplacer les cages de buts du parc de la mairie.

Il est rappelé qu'une inscription au budget primitif ne signifie pas une réalisation de l'opération. Enfin, Le montant total de la ligne emprunt représente le montant du reste à charge à financer.

INVESTISSEMENT					
Dépenses			Recettes		
20	Immobilisations incorporelles	9 000	13	Subventions d'investissement	263 597
204	Subvention d'équipement versée (en	1 800	16	Emprunt et caution	391 461
21	Immobilisations corporelles	914 500	10	Dotations fond divers (FCTVA, TA,...)	65 400
			21	Remboursement matériel	290
23	Immobilisations en cours	5 000	040	Amortissements	15 000
16	Capital des emprunts et cautions	54 000	1068	Excédent de fonctionnement reporté	141 843
041	Opérations d'ordre	13 699	041	Opérations d'ordre	13 699
001	Déficit d'investissement antérieur	268 232	021	Virement de la section fonctionnement	374 941
<b>TOTAL</b>		<b>1 266 231</b>	<b>TOTAL</b>		<b>1 266 231</b>

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :**

**Approuve** le Budget Primitif 2025 tel que présenté s'équilibrant ainsi :

**Fonctionnement : 771 731 € (dépenses et recettes)**

**Investissement : 1 266 231 € (dépenses et recettes)**

*Objet de la délibération* : Vote des mouvements de crédits de chapitre à chapitre en instruction comptable et budgétaire M57.

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que l'instruction comptable et budgétaire M57 ne permet pas d'avoir un compte de « dépenses imprévues » dans son budget primitif. Elle permet cependant la possibilité au Conseil Municipal de déléguer au Maire de procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses du personnel, dans la limite de 7,5% du montant des dépenses réelles de chacune des sections (article L.5217-10-6 du CGCT).

Cette disposition permet notamment d'amender si besoin la répartition des crédits budgétaires entre chaque chapitre budgétaire afin d'ajuster au plus près les crédits aux besoins de répartition et sans modifier le montant global du budget. Un tableau retraçant ces mouvements serait alors présenté durant le Conseil Municipal le plus proche, dans les mêmes conditions que les décisions prises par le Maire en vertu de l'article L-2122-22 du CGCT.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :**

**Autorise** Monsieur le Maire à procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7.5% des dépenses réelles de chaque section.

*Objet de la délibération* : Demande de subvention pour la création d'une place de retournement de la rue franche.

Le Maire informe les membres du conseil municipal que la commission voirie s'est réunie le 19 février où a été discutée des travaux de la place de retournement rue franche. Actuellement la structure de cet espace en cailloux concassés est retenue par un grillage. Ces travaux permettront la matérialisation de six places de parking et rendront cet espace plus fonctionnel.

**Vu** le devis de l'entreprise DELARCHE pour un montant de 26 827.30 € HT soit 32 192.76 € TTC pour les travaux d'aménagement du parking et de la place de retournement,

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

**Demande** des subventions de l'état et du conseil départemental.

**Approuve** le plan de financement prévisionnel (subventions espérées DETR de 30% soit 8 048 € et conseil départemental de 30% soit 8 048 €), soit un autofinancement de 10 816 € et un FCTVA de 5 280 €

**S'engage** à prendre en autofinancement la part qui ne serait pas obtenue au titre des subventions.

### Questions diverses

DIA :

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que la commune n'a pas exercé son droit de préemption pour les ventes des maisons appartenant à M. PRIN Guillaume située au 542 rue d'Oisenans, Mme BUATOIS-GUERROUACHE Nathalie située au 78 rue de la levée et pour le terrain situé au Pontot appartenant à M. GUICHARD Henri.

Projet de lotissement :

M. Guichard a vendu son terrain situé au Pontot à un promoteur. Comme le prévoit le PLU la parcelle peut être bâtie sous condition d'un projet global avec un minimum de trois maisons. Le promoteur prévoit d'en réaliser sept. Sur cette parcelle de 68 ares, il est prévu un emplacement réservé. M. le Maire a eu des échanges avec le promoteur pour négocier sa vente à la commune à l'euro symbolique et la prise en charge d'une allée piétonne et du busage du fossé. Ce cheminement sera étendu au-delà de la bande marquée puisqu'elle partirait du rond-point. Sur cette allée la commune implantera un éclairage public.

Accès au lac de Desnes :

La CCBHS a déposé une demande de travaux pour la pose d'un portail au plein milieu du chemin privé lui appartenant mais servant d'accès depuis la route de Lombard au lac de Desnes et à des parcelles exploitées par des agriculteurs. Contactée, la CCBHS a dit qu'elle a vu les dits agriculteurs et qu'une boîte à clé serait installée. La commune s'inquiète tout de même des conséquences de cette décision compliquant l'accès aux parcelles agricoles qui pourront être utilisées à la place de la route occasionnant des dégâts sur les cultures...

Rencontre avec les enseignants :

Le Directeur de l'école a demandé une rencontre avec la municipalité pour alerter que suite à l'abandon des projets le problème sur les locaux reste entier : manque de place, classe à l'étage, escaliers. Ce dossier sera à reprendre par le futur conseil municipal.

Projet éolien:

Total énergie a demandé une rencontre avec les membres du conseil municipal pour exposer la possibilité d'installer des éoliennes le long de l'autoroute entre la route menant à Saint Didier et le pré Rouge. Le bois des Rouchons pourrait aussi être un lieu possible sur la

commune de Ruffey. Le conseil municipal ne se prononce pas et demande à ce que les enjeux de cette installation soient présentés par le demandeur à la population. Total énergie sera présent pour présenter le projet et répondre aux questions à la salle polyvalente le vendredi 18 avril de 16h30 à 20h.

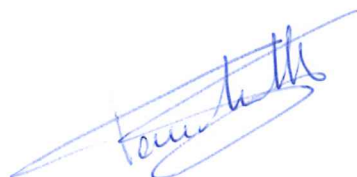
Journée citoyenne :

Comme chaque année, la commune organise le premier samedi d'avril une matinée "citoyenne". Tous les habitants du village sont invités à participer de 8h45 à 11h45 à un des ateliers pour nettoyer et entretenir la commune. La matinée se conclue par un apéritif offert aux participants. Cette année, plusieurs ateliers sont proposés :

- Assemblage de la structure de jeu.
- Coupe de plantes invasives en forêt
- Nettoyage de la cave de la mairie
- Fleurissement : entretien des parterres de fleurs.

La séance est levée à 23h00

Le secrétaire de séance,  
Billy FAUTRELLE



Le Maire,  
Emmanuel BILLET

